

Votre attestation de tarif sur la base des revenus 2019 pour (KIND) avec le code enfant (CODE) sera disponible en décembre

Chers parents,

Au 1er janvier 2019, votre tarif sur la base des revenus pour l'accueil des enfants sera automatiquement indexé. L'indexation pour 2019 s'élève à 1,75 %.

Modalités

1. Au mois de décembre, vous recevrez un e-mail indiquant que votre nouvelle attestation de tarif sur la base des revenus est disponible.
2. Ouvrez une session sur mijn.kindengezin.be, avec votre eID ou votre token fédéral. Vous y trouverez votre nouvelle attestation.
3. Remettez cette attestation le plus rapidement possible à votre lieu d'accueil, au plus tard pour le lundi 15 janvier 2019. De cette manière, votre lieu d'accueil pourra correctement facturer ses prestations.

Important ! Ne demandez vous-même une nouvelle attestation que si :

- votre situation familiale a changé ;
- vous avez un enfant supplémentaire à charge depuis votre dernière attestation

Des questions ?

- Questions fréquentes
- Brochure
- Contactez votre lieu d'accueil

Cordialement,

Kind en Gezin

Attention ! Cet e-mail est généré automatiquement. Veuillez ne pas y répondre.